

Printed by the Publications Office of the European Union in Luxembourg
La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019
© Union européenne, 2019
Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits
© Union européenne, 2019 Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

doi:10.2775/770171

doi:10.2775/62119

NA-02-19-249-FR-C

NA-02-19-249-FR-N

Print

PDF

ISBN 978-92-76-02283-1

ISBN 978-92-76-02282-4

TABLE DES MATIÈRES

1. Une industrie de l'UE prête pour l'avenir	4
2. Examen sélectif des investissements étrangers - un cadre européen	9
3. Instruments de défense commerciale:	12
4. Marchés publics	14
5. Une politique de concurrence qui soutient la compétitivité sur les marchés mondiaux	16

Une industrie de l'UE prête pour l'avenir



«Il s'agit de nous préparer pour l'avenir. Notre économie se transforme sous nos yeux et le monde autour de nous change plus vite que jamais. Si l'Europe souhaite conserver son rang, elle ne peut se permettre de s'opposer à cette transformation. Il lui faut plutôt être la première à s'y adapter, la première à la maîtriser. Je suis convaincu que notre industrie peut se placer en tête.»

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, lors des Journées européennes de l'industrie 5 février 2019

NOTRE INDUSTRIE:

emploie plus de **37 millions de personnes** directement et a créé plus de **1,7 million d'emplois** depuis 2013

est à l'origine de plus des 2/3 de nos exportations

a renoué avec la croissance et représente actuellement 25 % de la valeur ajoutée brute de l'UE

La Commission Juncker s'efforce actuellement d'aider les entreprises de l'UE à se préparer pour l'avenir, par exemple dans le cadre des actions suivantes:

Des investissements notables de l'UE visant l'innovation industrielle

Depuis 2015, le plan Juncker a mobilisé 380 milliards d'investissements et soutenu 842 000 petites et moyennes entreprises dans tous les États membres.

Sur la période budgétaire 2014-2020, près de 190 milliards du budget de l'UE ont été investis dans la recherche, l'innovation et la compétitivité des PME au titre des Fonds structurels et des fonds d'investissements européens, du programme de recherche et développement Horizon 2020 et de COSME, le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises, qui aide les PME à obtenir un meilleur accès au financement.





842,000





Dans sa proposition pour le prochain budget à long terme de l'UE, pour la période 2021-2027, la Commission a proposé d'accroître les fonds disponibles pour l'investissement, la recherche et l'innovation:

Prochain budget à long terme (période 2021-2027) pour l'investissement, la recherche et l'innovation



les futurs fonds de la politique de cohésion



Programme «Horizon Europe»

9 milliards d'EUR Programme pour une Europe numérique



Instruments financiers de l'UE pour l'investissement dans l'Union

650 milliards d'EUR InvestEU

Dans toute l'Europe, il existe 249 pôles d'innovation numérique, ainsi que des guichets uniques numériques régionaux pour les entreprises, soutenus par la Commission.



«Le marché unique est notre plus grand atout en Europe. Il est le moteur de notre croissance économique, crée des emplois et renforce notre compétitivité industrielle. Nous devons résister à la tentation de dresser des barrières nationales au sein du marché unique, et essayer au contraire de nous rapprocher. Le marché unique apportera ainsi à coup sûr la prospérité aux citoyens et deviendra un véritable tremplin pour nos entreprises innovantes.»

Elżbieta Bieńkowska, commissaire pour le marché intérieur, l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME, lors des Journées européennes de l'industrie le 5 février 2019

Un espace essentiel offrant des conditions équitables pour les entreprises: le marché unique

Grâce au marché unique, un des plus grands marchés du monde, les entreprises de l'UE bénéficient d'un tremplin unique en son genre pour affronter la concurrence mondiale. Elles ont accès à un grand nombre de consommateurs, bénéficient d'intrants plus diversifiés, de meilleure qualité et moins coûteux, travaillent selon des normes de pointe et sont dès lors en position de jouer un rôle moteur au plan mondial. La Commission travaille sans relâche à accroître les bénéfices du marché unique:



La Commission assure une plus grande prévisibilité réglementaire et des possibilités d'investissement sans précédent dans des secteurs clé de l'économie, tels que:

- la mise en place d'un marché unique numérique;
- l'approfondissement de l'union de l'énergie;
- les progrès de l'économie circulaire;
- le recours accru aux infrastructures et services spatiaux financés par l'UE.

La Commission travaille également à **diversifier ses sources de financement pour les entreprises et l'industrie européennes**, en éliminant les obstacles à la libre circulation des capitaux et des investissements par-delà les frontières de l'UE dans le cadre de l'union des marchés de capitaux, qu'il nous faut à présent achever.

Le marché unique numérique a également pour effet de **faire tomber les obstacles réglementaires et d'ouvrir de nouvelles possibilités pour les consommateurs, les entreprises et le commerce électronique**. Par exemple, le nouveau règlement visant à contrer le blocage géographique injustifié va dynamiser les ventes et le commerce électronique transfrontières.

Grâce au marché unique et en parlant d'une seule voix lors des négociations commerciales internationales, l'UE a les moyens d'ouvrir des marchés à l'étranger, en **créant des débouchés pour les entreprises européennes**, tels que l'accord de partenariat économique avec le Japon, l'accord commercial le plus important actuellement en vigueur.

Accent sur les chaînes de valeur stratégiques

L'UE devrait promouvoir la coopération industrielle transfrontière, avec des acteurs européens importants, autour de chaînes de valeur stratégiques essentielles pour la compétitivité industrielle et l'autonomie stratégique de l'UE. Un plan d'action sur l'intelligence artificielle et l'alliance européenne pour les batteries sont des avancées importantes en ce sens.

L'approche de la Commission européenne en ce qui concerne **l'intelligence artificielle et la robotique** porte sur les aspects technologiques, éthiques, juridiques et socio-économiques en vue de renforcer la capacité européenne en matière de recherche et d'industrie, et de mettre l'intelligence artificielle au service de l'économie et des citoyens européens. L'intelligence artificielle revêt aujourd'hui une importance stratégique et constitue un facteur essentiel du développement économique. Il y a lieu toutefois de bien prendre en considération les incidences socio-économiques, juridiques et éthiques. L'UE doit unir ses forces si elle souhaite conserver sa place en tête de cette révolution technologique, garantir sa compétitivité et façonner les conditions du développement et de l'utilisation des technologies en cause, dans le respect des valeurs européennes.

La Commission a mis en place des règles souples en matière d'aides d'État afin de faciliter le lancement de **projets importants d'intérêt commun européen**, qui sont des projets de recherche innovants comportant souvent des risques conséquents et imposent de ce fait des efforts conjoints bien coordonnés et des investissements transnationaux par des autorités publiques et des industries dans plusieurs États membres. La Commission soutient pleinement les efforts conjoints des États membres et des entreprises pour mettre sur pied ces projets importants. La Commission met tout en œuvre pour faciliter ces coopérations riches en retombées dans toute l'Europe.

D'importantes actions et investissements conjoints sont en cours dans le domaine du **calcul à haute performance, de la microélectronique et des batteries**, et la Commission a identifié six autres domaines d'intérêt stratégique européen qui pourraient donner lieu dans le futur à de grands projets d'intérêt commun européen.

- Véhicules connectés, propres et autonomes
- Technologies et systèmes à hydrogène
- Santé intelligente
- Internet industriel des objets
- Industrie à faibles émissions de carbone
- Cvbersécurité

Fin 2018, l'UE a adopté le règlement sur la cybersécurité, qui renforce le mandat de l'Agence de l'UE pour la cybersécurité en vue d'améliorer le soutien aux États membres dans ce domaine et met en place un cadre européen permettant de renforcer la cybersécurité des services en ligne et des équipements grand public.

La Commission vise également à assurer à l'industrie et aux entreprises un accès aux supercalculateurs de classe mondiale, grâce à sa stratégie pour le calcul à haute performance (CHP).

Les réseaux 5G constitueront l'épine dorsale de nos sociétés et de nos économies, reliant des milliards d'objets et systèmes, y compris des informations sensibles et des systèmes de technologies de la communication dans des secteurs critiques.

Afin de **prévenir les éventuelles sérieuses implications pour la sécurité** des infrastructures numériques critiques, une **approche commune de l'UE s'impose dans le domaine de la sécurité des réseaux 5G**. La Commission européenne publiera une **recommandation** à l'issue du Conseil européen en vue de donner le coup d'envoi à cette mesure.

Une approche socialement équitable de la transition industrielle

Le socle européen des droits sociaux établit un cadre complet pour les performances en matière sociale et d'emploi dans toute l'Union européenne.

À partir de ce socle, la Commission met en œuvre une stratégie en matière de compétences pour l'Europe afin de combler le déficit de compétences et d'aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences, en particulier en matière numérique, pour les marchés du travail d'aujourd'hui et de demain.

Le Fonds social européen continuera d'investir dans les compétences de la main-d'œuvre européenne.

En cas de restructuration d'entreprise, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation peut intervenir afin de soutenir les travailleurs européens qui ont perdu leur emploi, par des mesures spécifiques en matière de formation et d'employabilité.

Afin d'aider les régions à se maintenir dans une économie mondialisée et un monde en pleine transformation, l'UE leur apporte un soutien à l'investissement dans leurs niches de compétitivité (la «spécialisation intelligente») et à l'établissement de partenariats avec d'autres régions en vue de créer des pôles d'innovation.





«Il est grand temps de nous rendre compte que la réalisation de nos ambitions en ce qui concerne une économie européenne neutre pour le climat à l'horizon 2050 ne sera pas possible sans une transformation décisive en faveur de l'utilisation efficace des ressources et de la circularité. L'économie circulaire est le volet industriel de la lutte contre le changement climatique, et l'industrie de l'UE peut en faire un avantage concurrentiel en sa faveur.»

Jyrki Katainen, vice-président pour l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité, 2019

Une vision à long terme pour une économie propre et circulaire



La proposition de la Commission de consacrer 25 % du prochain budget de l'UE aux efforts visant à atteindre les objectifs en matière de climat permettra à l'UE de rester en tête du processus de décarbonation.

L'industrie bénéficiera de nouvelles solutions et technologies et de nouvelles possibilités d'emploi seront créées.

- La Commission se voit atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cette orientation stratégique est essentielle pour stimuler les investissements et garantir que nos entreprises demeurent à la pointe des solutions et produits dont le monde de demain a besoin.
- La Commission a proposé de nouvelles limites d'émission pour le CO2 et les polluants atmosphériques, a instauré des tests d'émissions plus fiables et plus stricts, enfin a modifié les règles régissant la mise d'une voiture sur le marché de l'UE.
- Le plan d'action de la Commission pour l'économie circulaire ouvre des débouchés industriels en empruntant des voies innovantes et efficaces dans l'utilisation des ressources pour répondre aux besoins des clients.

- L'union des marchés des capitaux garantira que le secteur financier joue son rôle dans la transition vers une économie moins dépendante du carbone.
- La Commission a également proposé un système de classification à l'échelle de l'UE qui permettra aux investisseurs et aux institutions financières de déterminer quels sont les activités et investissements durables.

L'UE, un marché unique des marchés publics

La mise en place d'un **marché unique des marchés publics** est une des réussites essentielles du marché intérieur.

Une approche plus stratégique du cadre de l'UE applicables aux marchés publics, outre qu'elle **reflèterait le caractère de plus en plus mondialisé des marchés de marchés publics**, pourrait permettre de repérer les obstacles et lacunes qui empêchent en pratique d'instaurer des conditions équitables, et d'y remédier. Ainsi, les règles applicables pourraient être révisées, ou leur application renforcée afin de garantir que les procédures d'adjudication mises en œuvre dans l'UE sur la base d'accords internationaux soient conformes aux principes de transparence et d'égalité de traitement inscrits dans le traité. En outre, les marchés publics concernant des projets qui bénéficient d'un financement de l'UE devraient garantir un niveau élevé de qualité, de sécurité, de durabilité et de responsabilité sociale.

La Commission **passera en revue**, conjointement avec les États membres, **la mise en œuvre du cadre actuel** afin de recenser les lacunes avant la fin de 2019.

Par ailleurs, la Commission publiera d'ici la mi-2019 des **orientations sur le cadre juridique de la participation de soumissionnaires et de biens étrangers au marché de l'UE** prenant en compte les règles internationales et de l'UE en matière de passation des marchés, y compris en ce qui concerne les offres anormalement basses, le respect des normes en matière de sécurité, de travail et d'environnement, ainsi que les règles relatives aux aides d'État.

Examen sélectif des investissements étrangers - un cadre européen



«L'Europe doit toujours défendre ses intérêts stratégiques, et c'est exactement ce que ce nouveau cadre nous permettra de faire. Voilà ce que je veux dire lorsque je déclare que nous ne sommes pas des partisans naïfs du libre-échange. Un examen approfondi est nécessaire avant toute acquisition par des entreprises étrangères qui ciblent des actifs stratégiques européens.»

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, 2018



«Ce règlement est le signe de la volonté de l'Europe de répondre à une demande forte de ses citoyens et de ses acteurs concernés. Dans un monde toujours plus interconnecté et interdépendant, nous avons besoin de moyens pour protéger notre sécurité à tous, tout en faisant en sorte que l'Europe reste ouverte aux échanges.»

Cecilia Malmström, commissaire pour le commerce, 2018

Accueillir les investissements directs étrangers tout en protégeant les intérêts essentiels

Les investissements directs provenant de pays tiers sont une source de croissance et d'emplois.

L'UE possède l'un des régimes d'investissement les plus ouverts au monde, comme l'a reconnu l'OCDE.

L'UE souhaite demeurer et demeurera la destination la plus attrayante du monde pour les investissements directs étrangers. Toutefois, dans des cas exceptionnels, les investissements étrangers peuvent constituer un risque pour la sécurité ou l'ordre public dans des États membres ou dans toute l'Union. Tel pourrait être le cas, par exemple, lorsqu'un investisseur étranger cherche à prendre le contrôle d'entreprises européennes dont les activités touchent à des technologies, des infrastructures ou des intrants critiques, ou à des informations sensibles. Ce risque peut parfois être exacerbé par le fait que les investisseurs sont détenus ou contrôlés par l'État d'un pays tiers.

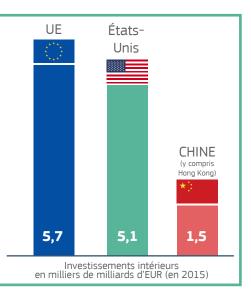
À la suite de la proposition de la Commission européenne, l'UE vient d'adopter un cadre européen permettant de filtrer les investissements directs étrangers. Les États membres devraient à présent veiller à sa mise en œuvre rapide, complète et effective.

L'UE EST LA PREMIÈRE SOURCE ET DESTINATION D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS DANS LE MONDE

Les entreprises contrôlées par des investisseurs de pays tiers restent pour le moment peu nombreuses dans l'UE, mais leur impact économique n'est pas négligeable, car elles sont d'une taille supérieure à la moyenne et se concentrent dans les secteurs de haute technologie.

De nouvelles tendances en matière d'investissements apparaissent dans certaines économies émergentes qui jouent un rôle croissant en tant que fournisseurs d'investissements directs étrangers.

Des inquiétudes s'expriment de plus en plus en Europe concernant l'incidence que pourraient avoir certaines acquisitions étrangères sur la sécurité et sur l'ordre public.



Cadre européen pour l'examen sélectif des investissements étrangers

Les États membres et la Commission vont, pour la première fois, avoir la possibilité de coopérer en matière d'investissements directs étrangers entrants affectant la sécurité et l'ordre public.

L'ÉTAT MEMBRE DANS LEQUEL L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ

- doit fournir des informations sur l'investissement, sur demande
- doit notifier les cas faisant l'objet d'un examen sélectif national
- peut demander des commentaires ou avis

LES AUTRES ÉTATS MEMBRES

- peuvent demander des informations complémentaires
- peut formuler des remarques

LA COMMISSION EUROPÉENNE

- peut demander des informations complémentaires
- peut émettre des avis (faisant éventuellement suite à des remarques d'autres États membres)

L'ÉTAT MEMBRE DANS LEQUEL L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ

- doit tenir compte des remarques et avis reçus
- a le dernier mot sur le traitement réservé à l'investissement

Durée habituelle de la procédure: 35 jours

QUELLES INFORMATIONS SERONT-ELLES ÉCHANGÉES?

- Qui est l'investisseur et quelle est l'entreprise visée?
- Dans quels secteurs l'un et l'autre sont-ils actifs et où?
- Quelle est la valeur de l'investissement et d'où proviennent les fonds?
- Ouand la transaction a-t-elle lieu?

PROJETS & PROGRAMMES MÉRITANT L'ATTENTION DE L'UNION

- Le règlement inclut une liste de plusieurs projets et programmes financés par l'UE qui pourraient avoir un lien avec la sécurité et l'ordre public et qui méritent une attention particulière de la part de la Commission.
- Dans cette liste figure notamment Galileo, Horizon 2020, les réseaux transeuropéens et le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense. La liste sera mise à jour au besoin.

Les critères qui peuvent être pris en considération

Le règlement dresse une liste indicative de facteurs destinés à aider les États membres et la Commission à déterminer si un investissement est susceptible d'affecter la sécurité ou l'ordre public. Cette liste inclut les effets des investissements sur:

- les infrastructures critiques,
- les technologies critiques,
- l'approvisionnement en intrants essentiels, tels que l'énergie et les matières premières,
- l'accès à des informations sensibles ou la capacité à contrôler les informations, ou
- la liberté et le pluralisme des médias.

Les États membres et la Commission peuvent également prendre en considération le fait que l'investisseur soit contrôlé par le gouvernement d'un pays tiers, que l'investisseur ait participé auparavant à des activités affectant la sécurité ou l'ordre public, ou qu'il existe des risques graves que l'investisseur s'engage dans des activités criminelles ou illégales.

Cadre de l'examen sélectif par les États membres

Le règlement ne fait pas obligation aux États membres de mettre en place des mécanismes d'examen sélectif. Les États membres peuvent maintenir leurs mécanismes existants d'examen sélectif, en adopter de nouveaux ou demeurer sans mécanisme national en la matière.

14 États membres disposent actuellement d'un mécanisme d'examen sélectif des investissements étrangers. Plusieurs d'entre ces États membres sont occupés à réformer leur mécanisme, ou à en adopter un nouveau.

Le règlement prévoit quelques exigences essentielles applicables aux mécanismes nationaux d'examen sélectif;

- transparence des règles et des procédures,
- non-discrimination entre les investisseurs étrangers,
- confidentialité des informations échangées,
- possibilité de recours contre les décisions prises à l'issue de l'examen sélectif, et
- mesures en vue de déceler et d'empêcher des manœuvres de contournement de la part des investisseurs étrangers.

La Commission publiera et tiendra à jour une liste des législations en matière d'examen sélectif en vigueur dans l'UE.

Liste des États membres

Autriche Hongrie
Danemark Italie
Finlande Lettonie
France Lituanie
Allemagne Pays-Bas

Pologne Portugal Espagne Royaume-Uni



Instruments de défense commerciale:



«L'UE est — et restera — l'un des marchés les plus ouverts au monde. Nous sommes et resterons les premiers à défendre un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles. Il ne faudrait pas néanmoins y voir un signe de naïveté. Notre conviction inébranlable et pragmatique selon laquelle le commerce apporte la prospérité ne nous empêche pas de défendre nos travailleurs et nos entreprises avec tous les outils légitimes quand d'autres ne respectent pas les règles. Avec cette nouvelle législation et un nouvel ensemble d'instruments modernisés qui sera bientôt mis en place, l'Europe sera en mesure de suivre l'évolution constante des réalités de l'environnement commercial international et d'y faire face plus efficacement.» ith the ever changing realities of the international trading environment."

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, 20 décembre 2017

Le libre-échange ouvre des possibilités aux entreprises et soutient l'emploi, mais il exige qu'une concurrence loyale, sans distorsion, soit maintenue entre les producteurs nationaux et étrangers. L'UE est fermement opposée aux pratiques commerciales déloyales.

Les instruments de défense commerciale (IDC) protègent l'industrie européenne des effets néfastes des importations faisant l'objet d'un dumping ou de subventions. Ils permettent à l'UE de réagir à la concurrence déloyale lorsque des produits sont vendus à un prix inférieur à celui du marché ou lorsque leurs fabricants ont bénéficié d'un financement public injustifié dans le pays dont ils proviennent. Ces mesures prennent généralement la forme d'un droit supplémentaire à l'importation qui garantit un niveau de prix équitable et durable.

La Commission Juncker a utilisé ces instruments lorsque c'était nécessaire pour défendre les entreprises et les travailleurs européens et a entrepris une modernisation indispensable des instruments de défense commerciale de l'Europe.

Toutefois, ces instruments ne couvrent pas tous les effets potentiels des subventions ou aides déloyales octroyées par des pays tiers.

Pour combler cette lacune, il est nécessaire de déterminer comment l'UE pourrait faire face de manière appropriée à ces effets de distorsion.

Utiliser pleinement le cadre de défense commerciale

L'Union européenne dispose actuellement de **135 mesures antidumping et compensatoires**, ainsi que de 3 mesures de sauvegarde.

UNE EUROPE QUI PROTÈGE



135

mesures antidumping et compensatoires en vigueur



permettant de défendre au total

320 000 emplois directs





SECTEUR SIDÉRURGIQUE

52 mesures antidumping et compensatoires en vigueur dans l'UE concernent les produits sidérurgiques. Ces mesures protègent 141 000 emplois directs dans le secteur. Grâce aux mesures de défense commerciale adoptées par l'UE, les signes de redressement sont désormais tangibles. Après les pertes importantes provoquées précédemment par la crise mondiale de surcapacité, la rentabilité s'est établie en 2017 entre 2 % et 8 % et la production de l'UE a augmenté de plus de 4 % (par rapport à 2016).

À la suite des restrictions à l'importation imposées par les États-Unis au printemps 2018, la Commission a protégé le secteur sidérurgique de l'Union des conséquences de la réorientation des flux commerciaux vers l'UE en imposant des **mesures de sauvegarde pour la défense de 216 000 emplois** dans l'UE. Les mesures provisoires instituées en juillet 2018 ont été prorogées pour une période de trois ans.

Moderniser les instruments de défense commerciale de l'Europe

La Commission Juncker a procédé à une refonte majeure des instruments de défense commerciale de l'UE. Ces changements garantissent que l'Europe continue à disposer d'instruments adaptés à l'évolution constante du paysage mondial, tout en respectant pleinement les obligations internationales de l'UE.

Un ensemble modernisé de règles de défense commerciale (en vigueur depuis juin 2018) qui:

- permettra à l'UE d'imposer des droits antidumping et compensateurs plus élevés;
- permettra à la Commission d'ouvrir une enquête de sa propre initiative;
- raccourcira la période d'application des droits provisoires et définitifs;
- renforcera la transparence et la prévisibilité du système pour les entreprises de l'UE;
- facilitera l'accès aux petites entreprises;
- témoignera des normes environnementales et sociales élevées appliquées dans l'UE;
- et permettra aux syndicats de participer au processus aux côtés des entreprises.

Une nouvelle méthode antidumping et antisubventions (en vigueur depuis décembre 2017):

- introduit un nouveau mode de calcul permettant de déterminer si des importations dans l'UE en provenance de pays où l'économie est faussée par l'intervention de l'État font l'objet d'un dumping;
- prend en considération les normes sociales et environnementales;
- permet l'adoption de mesures compensatoires plus élevées, en tenant compte des constatations supplémentaires effectuées au cours d'une enquête.

Marchés publics

En matière de marchés publics, le marché de l'UE est l'un des plus vastes et des plus ouverts au monde.

En Europe, les entreprises d'autres pays peuvent soumissionner pour des marchés publics sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes.

Toutefois, bon nombre des principaux partenaires commerciaux de l'UE appliquent des pratiques restrictives discriminatoires à l'égard des entreprises de l'UE.

L'UE a besoin d'instruments pour disposer de moyens de pression et garantir la réciprocité.

C'est pourquoi la Commission européenne a présenté en 2016 une proposition révisée visant à créer un **instrument** relatif aux marchés publics internationaux.

La Commission invite le Parlement européen et les États membres de l'UE au sein du Conseil à relancer les discussions et à **adopter l'instrument relatif aux marchés publics internationaux avant la fin de 2019**.



QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC?

Les marchés publics sont un type de dépenses publiques utilisé pour l'acquisition de biens et de services. Cela peut aller de l'achat d'ordinateurs à la construction d'une route en passant par la gestion d'un réseau de transport. Les marchés publics constituent une part importante des économies nationales.

Dans l'UE, ils représentent 2 400 milliards d'EUR par an, soit près d'un cinquième du PIB de l'Europe. La plupart des marchés publics mondiaux sont fermés à la concurrence internationale.

Les marchés publics **ne portent pas sur la privatisation d'entreprises ou de services**, mais sur les règles que les entités publiques doivent appliquer lorsqu'elles achètent des biens et des services à l'aide de fonds publics.

Exploiter les possibilités qu'offrent les marchés publics

L'UE est depuis longtemps un fervent partisan d'une ouverture ambitieuse des marchés publics internationaux.

- Au niveau mondial, l'UE est partie à l'accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il permet aux entreprises de l'UE de soumissionner pour certains marchés publics de 18 autres partenaires membres de l'OMC.
- Sur le plan bilatéral, l'UE a conclu des accords avec des pays du monde entier afin de garantir aux entreprises européennes de meilleures conditions en matière de marchés publics. C'est le cas des récents accords commerciaux conclus avec le Canada et le Japon: les entreprises de l'UE peuvent maintenant soumissionner pour des appels d'offres publics non seulement au niveau fédéral, mais aussi au niveau provincial et local au Canada et dans 54 grandes villes japonaises. Des dispositions relatives aux marchés publics figurent aussi dans d'autres accords commerciaux actuellement en cours de négociation, par exemple avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

Renforcer la réciprocité — l'instrument relatif aux marchés publics internationaux

De nombreux pays dont les entreprises bénéficient d'un accès aux marchés publics de l'UE n'offrent pas le même traitement aux entreprises de l'UE sur leurs marchés publics.

Par conséquent, l'objectif de la Commission consiste à:

- donner un certain poids à l'UE tout en négociant l'ouverture du marché avec les pays tiers;
- faire respecter le principe d'un accès réciproque équilibré des entreprises de l'UE aux marchés publics des pays tiers;
- améliorer les conditions de concurrence.

Pour atteindre cet objectif, il faut que le Parlement européen et le Conseil approuvent la proposition révisée d'instrument relatif aux marchés publics internationaux présentée par la Commission en 2016.

Comment cela pourrait-il fonctionner?



Autres caractéristiques de l'instrument relatif aux marchés publics internationaux

- Il s'applique aux contrats qui ne sont pas couverts par des engagements internationaux de l'UE (par exemple, au titre de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC ou d'accords bilatéraux de l'UE qui comportent des dispositions relatives aux marchés publics).
- Il s'applique aux contrats couvrant des biens ou des services achetés pour les besoins des pouvoirs/de l'administration publics (et non des biens achetés à des fins de revente commerciale ou de production de biens destinés à la vente commerciale).
- Dérogations Les pays les moins avancés et les petites et moyennes entreprises ne sont pas concernés.

Une politique de concurrence qui soutient la compétitivité sur les marchés mondiaux



«Nous autoriserons toujours la concurrence lorsqu'elle est loyale pour les entreprises et, en dernière analyse, pour le consommateur. Nous l'avons montré à maintes reprises. Nous voulons des entreprises européennes fortes, capables de faire face à la concurrence sur la scène internationale. En près de 30 ans depuis la mise en place des premières règles européennes en matière de concentrations, nous avons approuvé plus de 6 000 opérations — et en avons bloqué moins de 30.»

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, 5 février 2019.



«Les règles de concurrence font partie des clés du maintien de la compétitivité de l'Europe sur les marchés mondiaux. Nous devons combiner plusieurs outils non seulement pour couvrir l'ensemble du spectre, mais aussi pour obtenir une efficacité totale: une politique industrielle et une application des règles de la concurrence efficaces, associées à nos instruments de politique internationale. En outre, nous devons mener une réflexion stratégique sur la manière de maintenir et de faire progresser la compétitivité et l'autonomie de l'Europe.»

Margrethe Vestager, commissaire chargée de la politique de concurrence, 6 février 2019.

Une politique de concurrence rigoureuse, équilibrée et efficace est l'une des pierres angulaires du marché intérieur européen et de l'économie sociale de marché. Les règles de concurrence et les objectifs de politique industrielle coexistent depuis 1958 sans empêcher les États membres de poursuivre leurs objectifs industriels.

La politique de concurrence est une composante d'une stratégie industrielle solide qui soutient la compétitivité des entreprises européennes dans le marché unique et au niveau mondial.

Une entreprise ne sera pas compétitive à l'étranger si elle n'a pas de concurrence à domicile. Les entreprises qui n'ont pas à affronter la concurrence ne sont pas susceptibles de se montrer innovantes ou de faire preuve de souplesse. La politique de concurrence, avec ses différents instruments, garantit non seulement qu'il existe une concurrence ouverte et loyale au sein du marché intérieur et que les prix sont équitables pour les consommateurs, mais aussi que nos entreprises sont incitées à rester compétitives.

Le contrôle des concentrations dans l'UE



Les règles de l'UE en matière de contrôle des concentrations ont été approuvées et adoptées par les États membres de l'UE pour

éviter que l'opération n'entraîne, pour les consommateurs et les entreprises, des conséquences néfastes telles qu'une hausse des prix ou une limitation du choix.

Ces règles permettent aux entreprises de se développer en achetant d'autres entreprises tout

Décisions de l'UE en matière de concentrations depuis 1990



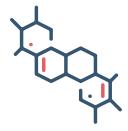
- Approuvées (6504)
- Approuvées avec des mesures correctives (439)
- Interdites (29)

en préservant l'ouverture des marchés. Les interdictions de concentrations restent exceptionnelles et concernent généralement des cas où les parties à la concentration ne sont pas prêtes à présenter des mesures correctives appropriées, qui soient viables et d'une ampleur suffisante pour remédier aux effets néfastes recensés.

Les règles en matière de contrôle des concentrations ont fait leurs preuves en ce qui concerne leur contribution à la compétitivité du marché intérieur et au bien-être des consommateurs en Europe. L'application de ces règles par la Commission offre aux entreprises une clarté et une sécurité juridique, avec des décisions fondées sur des éléments factuels et une analyse juridique et économique objective.

Les évaluations des concentrations réalisées par la Commission portent principalement sur les effets concrets de la concentration sur les clients. Cette évaluation ne se limite pas aux effets sur les prix, mais inclut d'autres dimensions de la concurrence, telles que la variété du choix, l'innovation ou la qualité.

EXEMPLES DE CONCENTRATIONS CRÉANT DE GRANDES ENTREPRISES EUROPÉENNES APPROUVÉES PAR LA COMMISSION



BASF/Solvay (2019)

En janvier 2019, la Commission a autorisé, sous réserve de mesures correctives, l'acquisition par la société chimique BASF, dont le siège se trouve en Allemagne, des activités dans le secteur du nylon de Solvay, un fabricant mondial de produits chimiques et de plastiques ayant son siège social en Belgique.

L'opération soulevait des problèmes de concurrence sur les marchés des composés de nylon où les deux sociétés occupaient des positions fortes ou dominantes à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Les mesures correctives proposées par les entreprises ont répondu à ces préoccupations et garantissent que la concentration n'entraînera ni hausse des prix ni réduction du choix pour les entreprises européennes et, en fin de compte, pour les consommateurs.



Essilor/Luxottica (2018)

En mars 2018, la Commission a autorisé l'opération de concentration entre Essilor, dont le siège se trouve en France, et Luxottica, dont le siège se trouve en Italie. Essilor est le premier fournisseur mondial et européen de verres de lunetterie. Luxottica est le premier fournisseur mondial et européen d'articles de lunetterie et possède dans son portefeuille des marques bien connues comme Ray-Ban et Oakley.

La Commission a constaté que les sociétés vendaient principalement des produits complémentaires, qui ne sont pas en concurrence les uns avec les autres et que la concentration ne posait pas de problèmes de concurrence dans l'Espace économique européen.

L'approbation inconditionnelle de la Commission a permis la création de EssilorLuxottica, la plus grande entreprise du monde dans le secteur des articles de lunetterie.



Peugeot/Opel (2017)

En juillet 2017, la Commission a autorisé l'acquisition d'Opel par Peugeot, deux des plus grands constructeurs européens de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers.

La Commission a constaté que le regroupement des deux sociétés ne poserait pas de problèmes de concurrence et a approuvé la création d'un nouveau groupe qui est aujourd'hui responsable de la vente de plus d'une voiture sur six dans l'UE.

La Commission s'attache également à déterminer si les marchés concernés par une concentration sont de dimension locale, nationale, européenne ou mondiale, compte tenu de facteurs tels que les possibilités de transport des produits sur de longues distances et la mesure dans laquelle les clients ont confiance dans la qualité et la fiabilité des approvisionnements provenant de l'extérieur de l'Europe. L'analyse des effets d'une concentration réalisée par la Commission tient également compte de la pression concurrentielle exercée par des concurrents existants ou potentiels en dehors de l'Europe. Dans un contexte de mondialisation croissante, le pourcentage de marchés définis comme ayant une dimension mondiale dans les enquêtes de l'UE sur les concentrations a augmenté au fil des ans.

GARANTIR DES CONDITIONS DE CONCURRENCE ÉQUITABLES DANS UN MONDE EN MUTATION

Les instruments stratégiques de l'UE ne permettent pas totalement de faire face aux effets, sur le marché intérieur de l'Union, des subventions octroyées par les pouvoirs publics de pays tiers.

Les instruments d'intervention de l'UE en matière de concurrence s'appliquent sans discrimination à tous les opérateurs économiques, indépendamment de leur origine. Les règles de l'UE en matière d'aides d'État ne couvrent que les aides accordées par les États membres. De plus, le contrôle des concentrations de l'UE ne permet pas à la Commission d'intervenir contre l'acquisition d'une entreprise européenne au seul motif que l'acheteur a bénéficié de subventions étrangères. Les instruments de défense commerciale traitent des subventions qui influent sur le prix des produits importés dans l'UE.

Toutefois, ces instruments ne couvrent pas tous les effets potentiels des subventions ou aides déloyales octroyées par des pays tiers.

Pour combler cette lacune, il est nécessaire de déterminer comment l'UE pourrait faire face de manière adéquate aux effets de distorsion des participations publiques étrangères et des financements publics d'entreprises étrangères sur le marché intérieur de l'UE.

Pour pouvoir faire face à l'ensemble de ces effets, la Commission **déterminera**, **avant la fin de 2019**, **comment combler les lacunes actuelles dans la législation de l'UE**.

Les valeurs fondamentales des règles de concurrence de l'UE se sont avérées globalement efficaces au fil du temps, comme l'ont confirmé différentes études et consultations publiques réalisées ces dernières années. Par exemple, on estime, selon une évaluation prudente, que les décisions en matière de concentrations prises par la Commission au cours des dernières années ont permis aux consommateurs de réaliser des économies annuelles moyennes de l'ordre de 5 à 8,5 milliards d'EUR.

La Commission réfléchit activement, avec l'aide d'experts indépendants et de contributions du grand public, aux enjeux liés à la transformation numérique pour la politique de concurrence. Cela concerne tous les secteurs de notre économie, y compris l'industrie, les services et les transports.

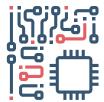
Parmi les aspects à prendre en considération figurent le rôle des plateformes dans l'économie numérique, la mesure dans laquelle la monopolisation des données risque de nuire à l'innovation et la question de savoir si, en achetant de jeunes entreprises en début de vie, les grandes entreprises de technologie n'éliminent pas de futurs concurrents sérieux du marché.

Dans le cadre du processus de réflexion sur les règles de concurrence, la Commission continue également de s'interroger, par exemple avec ses projets d'intérêt européen commun, sur la manière de rendre les industries européennes encore plus fortes. Cela peut aider l'Europe à rester à l'avant-garde des technologies clés qui façonneront son avenir.

Ces projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) peuvent être des projets de recherche et d'innovation transfrontaliers ambitieux comportant souvent des risques importants que les investisseurs privés ne sont pas disposés à prendre eux-mêmes. Dans de tels cas, le soutien public de plusieurs États membres de l'UE peut être nécessaire pour combler le déficit de financement afin de remédier aux défaillances du marché. L'aide publique peut libérer ou attirer, par démultiplication, des montants nettement plus élevés d'investissements privés qui n'auraient pas été mobilisés autrement.

C'est la raison pour laquelle la Commission a mis en place des règles plus simples en matière d'aides d'État (la communication PIIEC) afin de faciliter les choses: au moins deux États membres peuvent mettre leurs ressources en commun pour soutenir un projet d'intérêt européen commun dans tous les secteurs, y compris les transports, l'énergie et les technologies de l'information. Le soutien qu'ils octroient peut prendre différentes formes (prêts, avances remboursables, garanties ou subventions) pour couvrir jusqu'à 100 % du déficit de financement, y compris pour le premier déploiement industriel d'un projet de recherche, de développement et d'innovation, c'est-à-dire l'expansion des installations pilotes et la phase d'essai pendant la préparation de la production de masse.

MICROÉLECTRONIQUE



En décembre 2018, la Commission a approuvé, au titre du cadre des PIIEC, 1,75 milliard d'EUR d'investissements publics, qui permettront de débloquer 6 milliards d'EUR supplémentaires d'investissements privés en faveur de la recherche et de l'innovation en microélectronique. Quatre pays européens — la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni — et environ 30 entreprises et institutions de recherche uniront leurs forces pour permettre la recherche et l'innovation dans cette technologie clé.

Les participants au projet et leurs partenaires se concentreront sur cinq domaines technologiques différents, dont les puces à haute efficacité énergétique, les semi-conducteurs de puissance, les capteurs intelligents, les équipements optiques avancés et les matériaux composés. Ces cinq domaines technologiques sont tous complémentaires et interconnectés, car les composants sont utiles pour différentes applications, y compris dans le secteur automobile.

Il s'agit du premier projet de recherche et d'innovation approuvé au titre des règles spéciales et allégées applicables aux aides d'État en faveur de projets d'intérêt stratégique européen.

Il existe un certain nombre d'autres domaines susceptibles de bénéficier d'une telle coopération européenne. Il appartiendra aux États membres et à leurs entreprises de les choisir. La Commission, quant à elle, met tout en œuvre pour faciliter les PIIEC.

